

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 483-2007

Qu'il y aura une session ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi 6 décembre 2016 à 19h, à la salle du conseil située au 926, rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 483-2007 déposée par monsieur Christian Laramée, concernant sa propriété sise au 45, rang de la Montagne.

Que la demande est à l'effet de régulariser l'implantation actuelle d'un bâtiment accessoire résidentiel de type garage isolé situé dans la cour avant, sis à 4,93 mètres de la ligne de propriété, alors que le règlement de zonage numéro 483-2007 exige une marge minimale de 8 mètres.

Que la demande de dérogation mineure est de 3,07 mètres pour la marge avant du bâtiment accessoire.

Que la propriété visée fait partie de la zone AR-13.

Que cette demande de dérogation mineure ne semble porter aucun préjudice au voisinage puisque le garage isolé est existant depuis de nombreuses années.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 18^e jour du mois de novembre 2016.

Daniel-Éric St-Onge
Directeur général



Saint-Paul
d'Abbotsford

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Daniel-Éric St-Onge, directeur général, de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 novembre 2016, entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de novembre 2016.

Daniel-Éric St-Onge
Directeur général